# CSE siège•tv

## Compte rendu FO du Comité Social et Économique 29 et 30 avril 2025

### A l'ordre du jour :

- ➔ Réponses de la direction à la résolution des élus en date du 11/11/2024 sur l'expertise relative à l'équipe support **Media Factory**
- ➔ Dérogation du temps de travail du personnel assurant le **Critérium du Dauphiné**
- ➔ Projet de **réorganisation des Services Généraux Parisiens**
- ➔ **Vie du CSE**
- ➔ Point d'information sur **franceinfo**
- ➔ Projet d'organisation de la **direction de la gestion du personnel et de la paie**

## Réponses de la direction à la résolution des élus en date du 11/11/2024 sur l'expertise relative à l'équipe support **Media Factory**

La direction de la Média Factory présente un état des lieux ainsi qu'un plan d'actions visant à adapter le support technique aux réformes du CDE.

Une nouvelle organisation a été mise en place, accompagnée de nouveaux plannings, de périmètres redéfinis, de nouveaux outils, le tout construit au travers d'ateliers, de réunions, avec l'appui de la DSQVT, de formations et d'un plan de développement des compétences. Le planning reste un point de tension, malgré un atelier de co-construction qui, selon la direction, a permis d'analyser diverses options et débouché sur 5 propositions votées par 8 des 10 salariés. Un recrutement est en cours. L'espace de travail, désormais en flex office, a été amélioré mais ne répond pas pleinement aux attentes des salariés. Des aménagements ont été proposés.

Les élus prennent acte du travail mené, mais font part à la direction de la gravité des témoignages recueillis en séance préparatoire, qui les conduit à déclencher un droit d'alerte.

Pour les élus, les mesures proposées par la direction ne répondent pas aux situations particulières. Celle-ci reconnaît qu'il faut reconstruire une relation de confiance entre les parties et affirme sa volonté d'améliorer la situation, de renouer le dialogue et de rétablir la confiance. Dans cette impasse, les élus proposent une médiation collective par un tiers, que la direction accepte.

➔ *Délibération des élus votée à l'unanimité pour une médiation collective.*

## Dérogation du temps de travail du personnel assurant **le Critérium du Dauphiné**

La direction présente son projet de plan de travail sur les deux semaines du Critérium du Dauphiné, conçu pour répondre efficacement aux besoins de la production tout en respectant un cadre maîtrisé.

Les élus relèvent deux journées durant lesquelles le repos de 24h n'est pas intégralement respecté pour les chauffeurs.

➔ *Recueil d'avis des élus, favorable à l'unanimité*

## Projet de **réorganisation des Services Généraux Parisiens**

Le directeur adjoint des Services Généraux Parisiens présente un projet de réorganisation de ce secteur. Présent depuis 10 mois, il indique avoir identifié plusieurs axes de dysfonctionnement.

Sur la base de ses constats (des manques, des défaillances, des structures inadaptées), il propose une modernisation des Services Généraux Parisiens.

Il soumet une organisation cible accompagnée de mesures d'accompagnement pour clarifier les missions et périmètres. Un changement d'appellation est proposé afin de mieux refléter le périmètre global de FTV dans le cadre de Campus : les SGP deviendraient Direction de l'Environnement de Travail (DET). Un calendrier et une feuille de route seront présentés prochainement pour ouvrir le dialogue avec le CSE.

Les élus reconnaissent les bonnes intentions affichées par la direction, mais regrettent que la présentation n'ait pas permis de mesurer les impacts concrets de la réforme. La direction en convient et s'engage à proposer une présentation plus complète lors d'un prochain CSE.

Les élus estiment que ce projet, comme d'autres précédemment, manque d'éléments tangibles. Ils demandent une expertise confiée au cabinet 3E, chargée de recueillir les données manquantes et de les analyser dans une logique de prévention des risques professionnels.

➔ *La délibération demandant cette expertise est votée à l'unanimité.*

## Vie du CSE

En raison d'alertes de la déontologie de France Télévisions, afin de garantir un fonctionnement exemplaire et prévenir toute situation de corruption ou de conflit d'intérêts, les élus adoptent pour l'avenir un code de conduite anticorruption.
Ce texte précise les règles encadrant les cadeaux, invitations, voyages, et impose à certains élus (bureau, commissions ASC, marchés etc) de remplir une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.
*Annexé au règlement intérieur, ce code constitue un engagement en faveur de la transparence, de l'éthique et de la responsabilité.*

## Point d'information sur **franceinfo**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des élus. Dans le cadre de la bascule des canaux de diffusion, ceux-ci demandent à la direction de présenter son projet pour le 6 juin 2025, incluant un organigramme et une grille de programmes. Cette demande intervient dans un contexte de baisse des ETP, de tensions sur certains métiers et d'une instabilité managériale persistante (8 directions en 9 ans).

Ils constatent l'absence en CSE de la direction récemment nommée de FranceInfo. Le coût des décors rénovés en septembre dernier interroge, alors que de nouveaux changements sont déjà annoncés. Des inquiétudes sont exprimées quant à la place de France TV Studio, ainsi que sur les pratiques autour des invités-chroniqueurs payés, qui créent de la confusion et dont la qualité et le pluralisme interrogent, d'autant que leurs interventions ne font l'objet d'aucun recadrage éditorial en direct.

La direction confirme la nouvelle gouvernance : Muriel Pleynet, Romain Messy (directeur de la rédaction), Marc Cantarelli et Philippe Rey (ex-France Info radio) comme adjoints.

La direction souhaite « renewsifier » la chaîne. Il y aura un rédacteur en chef news (reportages, duplex, extérieurs) ainsi qu'un rédacteur en chef par tranche, chargé de l'organisation des débats et des invités. Le service programmation sera renforcé d'un poste. Un secrétaire général, Olivier Sioux, a été nommé pour définir et suivre les équipes.

L'un des objectifs principaux est d'augmenter la part de news et d'améliorer la vérification éditoriale, tout en revoyant la ligne éditoriale des débats en matière de diversité et d'équilibre. La direction assure que la contribution de France TV Studio vise uniquement à compléter la grille, sans transfert de responsabilité éditoriale.

Les métiers de desker et de chargé d'édition sont au cœur des débats. De façon plus générale, des ajustements sur les effectifs, les formations et les locaux doivent être réétudiés.

La direction reconnaît qu'un travail reste à mener et que des documents complémentaires sont nécessaires à la bonne compréhension. Elle confirme l'intégration de neuf salariés en vue de réduire la précarité et envisage des formations complémentaires. Elle souhaite également identifier les compétences internes pouvant permettre des redéploiements.

Des inquiétudes émergent aussi autour du projet Genesys, dans lequel FranceInfo pourrait être intégré, notamment en raison des métiers spécifiques et des pratiques professionnelles propres à la chaîne. La direction reconnaît ces incertitudes et souhaite définir avec la Fabrique les conditions d'accueil favorables.

A la demande des élus, elle précise que FranceInfo peut être basculée sur France 2 uniquement en cas de breaking news. Toute émission spéciale anticipée demeure à la charge de la chaîne premium.

➔ *Les élus votent à l'unanimité une résolution demandant la tenue d'un CSE extra en mai 2025. Celui-ci aura lieu le 20 mai.*

## Projet d'organisation de la **direction de la gestion du personnel et de la paie**

En 2023, une réforme avait redéfini la répartition des charges en trois secteurs : CDI et non permanents, poste paie et déclarations sociales, gestion des personnels Outre-mer et Malakoff.

L'arrivée de Malakoff au siège MFTV en juin 2025 implique une nouvelle répartition. Ce secteur ne disposait pas jusqu'ici d'adjoint ; l'un des deux postes d'adjoints du pôle non-permanents sera rattaché à ce périmètre.

Le périmètre Outre-mer concerne environ 1 500 salariés, avec une gestion assurée en coordination avec les gestionnaires locaux pour les contrats, la paie des non-permanents et l'encadrement. L'indexation, les décalages horaires et les spécificités locales impliquent une forte activité.

## **Prochain CSE siège** prévu les **20 et 21 mai**

**Vos élus CSE siège : Titulaires :** Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Sabine LANCELEVER • **Suppléants :** Frédéric BRODA • **Représentant Syndical :** Clément WEILL-RAYNAL